



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 121577

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur une préconisation contenue dans les derniers rapports annuels de la Cour de cassation depuis 2007 consistant dans l'abrogation de l'article 1792-4 du code civil définissant, dans le domaine de la construction, les éléments d'équipement entraînant la responsabilité solidaire du constructeur (EPERS), la Cour relevant « l'imprécision » et le « faible intérêt » de cet article. Il souhaiterait connaître les suites qu'il envisage de donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121577

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11748

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)